

RAPID LAKE LODGE

BULLETIN D'INFORMATION

Janvier 2008

Par Alain Lagacé

Nouvelles réglementations

- Protection des rivières à ombles chevaliers de la péninsule Est de l'Ungava
- Accès au Parc National des Monts Torngat.

Protection des rivières à ombles chevaliers de la péninsule Est de l'Ungava.

L'année 2007 aura marquée des changements importants dans la protection des ressources d'ombles chevaliers de l'Ungava.

Dans le but de protéger les importantes ressources d'ombles chevaliers que l'on retrouve dans la plupart des rivières de la péninsule Est de l'Ungava, des mesures préventives de protection ont été adoptées par les corporations foncières Qiniqtiq du village de Kangiqsualujuaq (George River) et Epigituk de Killineq.

Le Ministère de l'Environnement et de la Faune (M.E.F.) et la pourvoirie du Lac Rapide Inc. / Rapid Lake Lodge Inc. ont fourni les éléments de preuve qui ont permis de conclure les ententes et résolutions.

Afin de limiter les blessures inutiles aux ombles chevaliers, de nouvelles règles de pêche sportive s'imposaient.

La période du 1er août au 30 septembre correspond au cycle annuel de montée des ombles chevaliers en rivière. Pendant cette période, des méthodes de pêche sportive plus ou moins recommandables ont été observées par les intervenants.

Le risque de crocheter et de blesser involontairement les ombles chevaliers était directement attribuable à la méthode de pêche. La pêche sportive dite " au lancer léger " utilise fréquemment des cuillers montées de trépied. Une cuiller montée de trépied et lancée dans un bassin rempli de nombreux ombles chevaliers cause inévitablement un certain nombre de blessures.



Afin de remédier à cette problématique, les corporations foncières de Qiniqtiq et Epigituk ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Résolution 2007-10-01-B

Pêche au lancer léger dans les terres de Catégorie I et II de Kangiqsualujjuaq et Killineq.

Dans le but de protéger les ressources d'ombles chevaliers sur la côte Est de la Baie d'Ungava, il est résolu que pendant la période de montée des ombles, soit du 1er août au 30 septembre, les pêcheurs sportifs utilisant de l'équipement de pêche dit " lancer léger " ou tout équipement autre que celui utilisé pour pratiquer la pêche à la mouche devront le faire avec des cuillers montées d'un seul hameçon.

Cette nouvelle pratique est valide pour tous les points d'eau situés à l'intérieur des terres de catégories I et II de Kangiqsualujjuaq et Killineq.

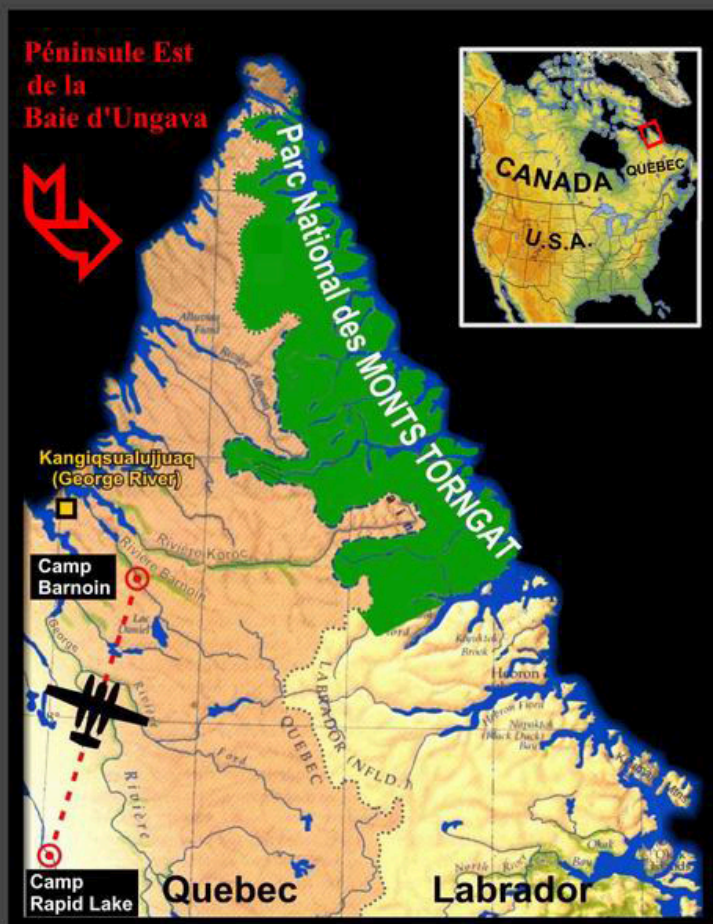
Résolution 2007-10-01-A

Rivière Baudoncourt .

Dans le but de protéger les ressources d'ombles chevaliers de la Rivière Baudoncourt, il est à présent résolu que la Rivière Baudoncourt soit désignée " Pêche à la mouche seulement ".

Rivière Baudoncourt classée "PÊCHE À LA MOUCHE".

En raison de sa remarquable topographie et de son important potentiel halieutique, la rivière Baudoncourt est classée " Pêche à la mouche seulement ". C'est une première au Canada qu'une rivière à omble chevalier soit ainsi désignée. Il est à noter également que d'ici quelques années, d'autres rivières de la péninsule Est de l'Ungava seront ainsi classées.



Permis d'entrée au parc national des Monts Torngat.

Inscription obligatoire pour tous

Tous les visiteurs sont tenus de s'inscrire avant d'entrer dans la réserve de parc national des Monts Torngat. Vous pouvez vous inscrire par téléphone, par télécopieur ou par courriel. Si vous participez à une visite guidée, assurez-vous que l'organisateur vous a bien inscrit comme client auprès du bureau du parc. Si vous utilisez les services d'un guide, vous devez procéder vous-même à votre inscription et veiller à ce que le guide soit aussi inscrit.

La réserve de parc national offre aux visiteurs

une occasion exceptionnelle de découvrir les paysages et l'environnement de l'Arctique et d'en revenir à jamais transformés.

Adresse du site Internet du parc : http://www.pc.gc.ca/pn-np/nl/torngats/visit/secur_f.asp

Angus Simpson, Resource Conservation Supervisor, Torngat Mountains National Park Reserve
Western Newfoundland and Labrador Field Unit, Phone: 709-922-1290 or 709-922-1576

Fax: 709-922-1294 , E-mail: Angus.Simpson@pc.gc.ca